



NOTE DOCTRINALE

ÉCONOMIE ET PRODUCTION DIGNE

Refonder la fierté du métier français

Note pilier n°7
République de la dignité

Sylvane VERDONCK
Présidente fondatrice — Diagonale France

Mai 2026 — Diffusion confidentielle

SYNTHÈSE EXÉCUTIVE

La présente note applique la doctrine de la République de la dignité au pilier économique. Elle propose une voie française entre deux impasses : le libéralisme déraciné qui sacrifie les métiers et les territoires à la productivité globale, et le protectionnisme nostalgique qui prétend arrêter le temps. La doctrine de la production digne articule ces deux exigences : produire mieux, produire en France, produire dans des conditions qui rendent honneur aux travailleurs comme aux territoires.

Le constat est connu : la France a désindustrialisé plus vite que ses voisins européens, a vu ses balances commerciales se dégrader, a laissé les métiers d'artisanat et de transmission se précariser, et fait face à une jeunesse désorientée par un marché du travail dual (CDI protégés versus précarité massive). Le pays dispose pourtant d'atouts considérables — recherche, ingénierie, gastronomie, mode, artisanat, énergie nucléaire, agriculture, secteur du luxe — qu'aucune politique cohérente n'a réussi à articuler depuis 25 ans.

Trois principes structurent la doctrine : la dignité du producteur, la dignité du métier, la dignité du territoire qui produit.

Le programme s'articule en huit piliers opérationnels : (1) une politique industrielle de souveraineté ciblée ; (2) un grand plan artisanat et savoir-faire ; (3) une réforme du dialogue social et du statut de l'entrepreneur ; (4) une politique agricole de filière digne ; (5) un Pacte de la production locale entre État, régions et entreprises ; (6) une fiscalité au service de la production réelle ; (7) une refonte de la formation professionnelle et de l'apprentissage ; (8) une politique européenne de réciprocité commerciale assumée.

Cette note s'adresse aux acteurs économiques — chefs d'entreprise, artisans, agriculteurs, syndicats, fédérations professionnelles — ainsi qu'aux décideurs publics qui constatent l'usure du modèle économique français actuel.

I. Le diagnostic — Six fragilités économiques françaises

L'élaboration d'une doctrine économique de la République de la dignité exige un diagnostic rigoureux, sans complaisance ni dramatisation. Six fragilités structurent l'économie française à l'horizon 2025-2030. Elles s'alimentent mutuellement, et c'est leur enchevêtrement qui appelle une réponse cohérente.

1. La désindustrialisation française accélérée

La France compte aujourd'hui environ 2,7 millions d'emplois industriels, contre 5,3 millions en 1980. La part de l'industrie dans le PIB est passée de 24 % à moins de 11 % en quarante ans. Cette désindustrialisation s'est faite plus vite et plus brutalement qu'en Allemagne (qui a maintenu 22 %), qu'en Italie (16 %), qu'en Espagne (14 %). Elle a frappé inégalement les territoires : certains bassins, notamment dans le Nord, l'Est, et le Centre-Val-de-Loire, ont vu disparaître l'essentiel de leur tissu productif, avec des conséquences sociales, démographiques et politiques que la France paye encore.

Cette désindustrialisation n'est pas une fatalité du marché. Elle résulte d'un cumul de choix politiques : monnaie surévaluée à certaines périodes, fiscalité trop lourde sur la production par rapport à la consommation, sous-investissement dans la formation technique, défaut de politique industrielle ciblée, et culture managériale qui a privilégié l'ingénierie financière sur l'ingénierie productive. Une autre voie est possible.

2. La précarisation des métiers et du travail

Le marché du travail français est devenu structurellement dual. D'un côté, une minorité protégée par un CDI à temps plein. De l'autre, une croissance ininterrompue des contrats courts, du temps partiel subi, du recours aux indépendants déguisés, de l'ubérisation, et des emplois intérimaires de longue durée. Cette dualité dégrade le sentiment de protection, fragilise les parcours professionnels, et nourrit une défiance généralisée envers les institutions économiques.

Parallèlement, des métiers entiers — artisans, agriculteurs, soignants à domicile, enseignants, journalistes, photographes — voient leur valeur économique se déprécier alors même que leur valeur sociale est immense. C'est une indignité paradoxale : ceux qui font fonctionner concrètement la République sont les moins reconnus économiquement. La doctrine de la production digne entend renverser cette indignité.

3. Le déclin agricole et la dépendance alimentaire

La France, longtemps première puissance agricole européenne, a vu son nombre d'exploitations passer de 1,6 million en 1970 à moins de 380 000 aujourd'hui. La balance agricole nette se dégrade depuis cinq ans. Le pays importe désormais une part croissante de fruits, légumes, viandes, œufs, et même de blé selon les années. Les revenus agricoles sont, pour 30 % des exploitations, inférieurs au SMIC. Les suicides paysans restent à un niveau inacceptable. La transmission des exploitations à la prochaine génération est en panne.

Cette situation n'est pas seulement une question sociale. C'est une question de souveraineté alimentaire, donc une question de sécurité nationale. Un pays qui ne se nourrit plus est un pays vulnérable. La doctrine économique de Diagonale France assume cette dimension stratégique.

4. L'artisanat et les savoir-faire menacés

La France compte encore environ un million d'entreprises artisanales, employant 3 millions de personnes. Mais ce tissu s'érode : les transmissions sont en panne (faute de candidats à la reprise), les formations sont sous-pourvues, certains métiers d'art voient leurs derniers maîtres prendre leur retraite sans successeurs. La gastronomie, la mode, l'horlogerie, les métiers du cuir, du bois, du textile français — autant de filières où l'excellence française a longtemps brillé — sont menacées par l'IA générative, par la concurrence asiatique, et par l'indifférence des politiques publiques.

Cette érosion silencieuse est une perte patrimoniale et économique. Patrimoniale parce qu'on ne récupère pas un savoir-faire perdu. Économique parce que ces métiers représentent souvent les seuls produits français véritablement compétitifs sur les marchés haut-de-gamme mondiaux.

5. La fiscalité défavorable à la production

La France figure parmi les pays développés où la pression fiscale est la plus lourde, particulièrement sur les facteurs de production. Les impôts dits « de production » (CVAE, CFE, contributions diverses) sont, en proportion du PIB, deux à trois fois supérieurs à ceux de l'Allemagne. Cette structure fiscale handicape directement la compétitivité française. Elle décourage l'investissement productif et favorise les arbitrages en faveur de l'optimisation ou de la délocalisation.

Réformer cette structure ne signifie pas baisser globalement les impôts. Cela signifie en redistribuer la charge, en privilégiant la consommation, le foncier, et la rente sur la production et le travail. C'est techniquement possible, à condition de courage politique.

6. La fracture territoriale économique

L'économie française est aujourd'hui structurellement fracturée entre quelques métropoles dynamiques (Paris, Lyon, Toulouse, Nantes, Rennes, Lille pour partie) et le reste du territoire qui décroche. Les villes moyennes ont perdu leurs commerces de centre-ville, leurs services publics, leur tissu productif. Les zones rurales se désertifient. Les outre-mer connaissent des difficultés structurelles que la métropole ne prend pas la mesure.

Cette fracture territoriale produit une fracture politique. La France périphérique vote différemment de la France métropolitaine, non par caprice mais par expérience vécue. Toute politique économique qui ignore cette fracture est, à terme, une politique qui creuse les divisions républicaines.

Ces six fragilités forment système. Toute politique économique sérieuse doit les traiter ensemble.

II. L'application de la doctrine à l'économie

La doctrine de la République de la dignité produit, appliquée à l'économie, une orientation cohérente que la note présente avant le programme.

1. Lucidité active appliquée à l'économie

La lucidité active exige de regarder l'économie française telle qu'elle est, sans céder ni au pessimisme déclinologue, ni à l'optimisme officiel qui n'a plus prise sur le réel. La France n'est ni un pays foutu, ni un pays prospère. C'est un pays riche par son histoire, ses talents, sa recherche, ses ressources, mais qui a accepté une décennie après l'autre des arbitrages économiques défavorables à sa production réelle. Cette lucidité refuse à la fois les recettes uniques (« il faut tout déréguler », « il faut tout protéger ») et propose une voie articulée.

La lucidité économique implique aussi de regarder l'extérieur sans naïveté : la concurrence chinoise n'est pas loyale ; la politique américaine d'IRA et de Chips Act est protectionniste assumée ; l'Allemagne défend ses intérêts industriels avec constance. La France doit jouer le même jeu, sans hypocrisie, dans le cadre européen mais avec ses propres intérêts assumés.

2. Doctrine des deux rives appliquée à l'économie

La doctrine des deux rives prend tout son sens en économie. La rive ultramoderne, c'est l'économie de la donnée, l'IA productive, l'industrie 4.0, les biotechnologies, la finance verte, les nouvelles énergies. La France doit y être présente, conquérante, et soutenue par une politique d'État active.

La rive ancrée, c'est l'artisanat, l'agriculture paysanne, les métiers du soin et de la transmission, le commerce de centre-ville, le tourisme territorial, la gastronomie, le secteur du luxe et de la mode dans leurs ateliers français. La République doit la protéger, la valoriser, la financer — non par nostalgie, mais parce que cette rive constitue une part non délocalisable de la richesse nationale et de l'identité française.

Aucune politique économique sérieuse ne peut sacrifier une rive pour l'autre. Diagonale France refuse cette alternative.

3. République de la dignité — Trois dignités économiques

- La dignité du producteur — qu'il soit ouvrier qualifié, ingénieur, artisan, agriculteur, soignant, enseignant ou créateur. Sa rémunération doit refléter

la valeur réelle de son travail, et son métier doit être respecté socialement. Une République où l'on méprise le travail n'est plus une République.

- La dignité du métier — chaque métier porteur d'une histoire et d'un savoir-faire mérite protection et transmission. La République ne peut accepter que des filières entières disparaissent par négligence publique.
- La dignité du territoire qui produit — un territoire qui produit est un territoire vivant. La République doit organiser, sur l'ensemble du territoire, les conditions d'une production digne. Aucun département ne doit être condamné à n'être qu'un lieu de résidence ou de tourisme.

La République de la dignité refuse autant le libéralisme qui sacrifie les producteurs que le protectionnisme qui les enferme. Elle propose une troisième voie : la production digne.

III. Le programme — Huit piliers opérationnels

Le programme proposé s’articule en huit piliers, conçus pour fonctionner ensemble. Une politique économique cohérente ne peut être un patchwork de mesures isolées.

Pilier 1 Politique industrielle de souveraineté ciblée

La France a perdu son industrie en partie parce qu’elle a renoncé à la politique industrielle. Le retour à une politique industrielle n’est ni un dirigisme d’État, ni une nostalgie planifiée : c’est une stratégie ciblée sur des filières d’intérêt stratégique, dans le cadre européen et avec des partenariats publics-privés clairs.

Mesures concrètes :

- Identification de douze filières stratégiques prioritaires : santé (médicaments essentiels, dispositifs médicaux), énergie (nucléaire, batteries, hydrogène), défense, agroalimentaire, semi-conducteurs, ferroviaire, naval, aéronautique, intelligence artificielle, biotechnologies, métaux stratégiques, textile technique.
- Création d’un Fonds stratégique de production souveraine doté de 20 milliards d’euros sur dix ans, en complément du Plan France 2030.
- Conditionnalité des aides publiques à des engagements de production sur le territoire national et de maintien des emplois sur la durée du soutien.
- Plan de réindustrialisation des bassins sinistrés (Hauts-de-France, Grand-Est, Centre-Val-de-Loire, certains départements d’Auvergne-Rhône-Alpes) avec primes à l’implantation et accompagnement personnalisé.
- Préservation et développement du nucléaire civil : maintien et modernisation du parc existant, construction des EPR2 dans le calendrier prévu, soutien aux SMR français.
- Souveraineté pharmaceutique : relocalisation effective de la production des médicaments essentiels avec garantie de marchés publics pluriannuels.

Pilier 2 Grand Plan Artisanat et Savoir-Faire

L’artisanat français est un patrimoine économique et culturel d’une valeur inestimable. Il ne peut être laissé au libre marché qui ne sait pas reconnaître la valeur du temps long et de la transmission. Une politique active de soutien à l’artisanat est, en soi, un acte de souveraineté.

Mesures concrètes :

- Plan « 100 000 transmissions » : accompagnement individualisé sur dix ans pour faciliter la transmission de 100 000 entreprises artisanales menacées de disparition par défaut de repreneur.

- Création d'un Label « Métier Français Vivant » garantissant un savoir-faire authentique, distinct du « Made in France » purement géographique.
- Bourse de transmission artisanale : aide financière directe au repreneur d'une entreprise artisanale, sous condition de poursuite du métier pendant au moins sept ans.
- Refondation des Chambres de métiers et de l'artisanat avec mission élargie de soutien à la transmission et à la modernisation.
- Plan « Métiers d'Art » : sanctuarisation des métiers d'art français (verre, cuir, broderie, marqueterie, etc.) par contractualisation avec les Grandes Maisons (luxe, mode, gastronomie) qui dépendent de ces savoir-faire.
- Reconnaissance fiscale et sociale du statut d'apprenti dans les filières artisanales, avec rémunération relevée et financement garanti par les OPCO.

Pilier 3 Dialogue social et statut de l'entrepreneur

L'économie française souffre d'une rigidité de son dialogue social et d'une précarisation du statut d'entrepreneur indépendant. La République de la dignité propose un cadre rénové, plus protecteur des indépendants et plus contraignant pour les abus du salariat précaire.

Mesures concrètes :

- Création d'un statut unifié de l'indépendant français combinant flexibilité d'activité et protection sociale renforcée (assurance chômage adaptée, couverture santé, droits à la formation).
- Lutte effective contre le salariat déguisé : présomption de salariat pour les chauffeurs VTC et livreurs en activité permanente avec un donneur d'ordre unique.
- Réforme du dialogue social par branche : modernisation des conventions collectives, généralisation de l'épargne salariale, partage de la valeur dans les entreprises de plus de 50 salariés.
- Plan « Apprentissage 1 million » : porter le nombre d'apprentis à un million par an d'ici 2030, avec valorisation salariale et passerelles vers l'emploi.
- Bonus-malus assumé sur les contrats courts : les entreprises qui abusent du précaire paient davantage de cotisations chômage, celles qui forment et embauchent en CDI bénéficient d'allègements.
- Reconnaissance du congé entrepreneurial pour les salariés qui souhaitent créer leur entreprise, avec garantie de réintégration en cas d'échec dans les trois premières années.

Pilier 4 Politique agricole de filière digne

L'agriculture française doit retrouver sa fierté et sa rentabilité. Aucun pays ne peut prétendre à la souveraineté sans une agriculture qui nourrit ses propres populations dans la dignité. La République de la dignité refuse à la fois la fuite en avant productiviste et le naturalisme déconnecté.

Mesures concrètes :

- Loi de revenu agricole garanti : les transformateurs et distributeurs ne peuvent acheter en dessous d'un prix plancher tenant compte du coût réel de production, sous peine de sanctions effectives.
- Plan « Souveraineté alimentaire » : objectif de couvrir 85 % des besoins alimentaires intérieurs en production nationale d'ici 2035, par filière.
- Soutien massif à l'installation des jeunes agriculteurs (40 000 installations par an pendant dix ans), avec accès au foncier facilité par les SAFER renforcées.
- Sortie progressive des produits phytosanitaires les plus dangereux avec accompagnement technique et financier sur dix ans, sans rupture brutale.
- Mise en place d'une garantie de marché public sur l'alimentation collective française (cantines scolaires, restauration administrative, hôpitaux) avec 80 % minimum d'approvisionnement français.
- Lutte assumée contre l'accaparement foncier (notamment étranger) par renforcement des règles SAFER et création d'une réserve foncière publique.

Pilier 5 Pacte de la production locale

Aucune politique nationale ne tient sans relais territoriaux. La République doit organiser un Pacte de la production locale entre l'État, les régions, les intercommunalités et les acteurs économiques. Ce pacte rend possible une politique économique différenciée selon les territoires.

Mesures concrètes :

- Contractualisation régionale : chaque région signe avec l'État un Pacte de production cinq ans, identifiant ses filières prioritaires, ses ressources, et ses besoins de soutien.
- Fonds territoriaux de relocalisation : abondement public-privé permettant aux régions de soutenir des projets de relocalisation industrielle ou artisanale.
- Plan « Centre-Ville Vivant » : revitalisation des centres-bourgs et villes moyennes par contractualisation, avec foncier facilité, soutien aux commerces, mobilité douce, et maintien des services publics.
- Création de plateformes territoriales d'achat public : les marchés publics locaux deviennent accessibles aux PME et artisans locaux, par allotissement systématique et critères qualitatifs.
- Statut renforcé de la ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) et de la ZRD (Zone de Revitalisation Désindustrialisée), avec avantages fiscaux pérennes pour les implantations productives.
- Plan ultramarin spécifique : politique économique adaptée aux outre-mer avec rééquilibrage commercial et soutien à la production locale.

Pilier 6 Fiscalité au service de la production réelle

La fiscalité française n'est pas trop lourde dans l'absolu ; elle est mal répartie. Elle pèse trop sur la production et le travail, et insuffisamment sur la rente, la consommation excessive et l'optimisation. La doctrine de la production digne propose un rééquilibrage assumé.

Mesures concrètes :

- Baisse progressive et conditionnée des impôts dits « de production » (CVAE résiduelle, CFE, taxes assises sur le foncier industriel) pour converger vers la moyenne européenne en cinq ans.
- Maintien d'un impôt sur les sociétés au niveau européen moyen (25 %), sans concurrence fiscale dégradante mais avec compétitivité maintenue.
- Création d'une contribution spécifique sur les très grandes fortunes et les rentes immobilières (sans rétablir l'ISF dans sa forme antérieure), pour financer le rééquilibrage.
- TVA différenciée : taux réduit étendu aux produits issus des filières labellisées de production française digne, par voie réglementaire conforme au droit européen.
- Lutte effective contre l'évasion fiscale internationale, à l'échelle française et européenne, avec moyens humains renforcés pour la DGFIP.
- Fiscalité environnementale modulée : taxer les pollutions à la source, mais avec compensations pour les entreprises engagées dans la transition.

Pilier 7 Formation professionnelle et apprentissage

La République ne peut pas refonder sa production sans refonder sa formation. La France a longtemps méprisé son enseignement technique et professionnel, au profit d'une exclusivité accordée à la voie générale. Cette hiérarchie absurde est largement responsable de la pénurie actuelle de main-d'œuvre qualifiée.

Mesures concrètes :

- Reconnaissance républicaine de la voie professionnelle : revalorisation du baccalauréat professionnel, des CAP, des CFA, et accès à des poursuites d'études d'excellence (BTS, écoles d'ingénieurs en alternance).
- Plan national « 1 million d'apprentis par an » d'ici 2030 (avec accent particulier sur les filières en tension : industrie, bâtiment, soin, agriculture).
- Refonte du financement de la formation professionnelle continue, avec ciblage sur les secteurs en transformation (numérique, transition écologique, IA).
- Création d'un Compte personnel de transition professionnelle, capitalisant des droits utilisables pour les reconversions au cours de la vie.
- Plan « Universités Régionales d'Excellence Technique » : doter chaque région d'au moins un pôle universitaire d'excellence en technologie, ingénierie ou métiers spécifiques de la région.

- Conventionnement renforcé entre lycées professionnels et entreprises locales, avec stages obligatoires et accompagnement des transitions vers l'emploi.

Pilier 8 Politique européenne de réciprocité commerciale

L'Europe est notre cadre. Mais l'Europe doit cesser d'être naïve face à des concurrents qui ne le sont pas. La doctrine de la production digne assume une politique commerciale européenne réaliste, fondée sur la réciprocité et la défense des intérêts des producteurs européens.

Mesures concrètes :

- Application stricte du Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM), avec extension progressive à toutes les filières concernées.
- Doctrine européenne de la réciprocité : conditionnement de l'accès aux marchés publics européens à la réciprocité effective dans les pays d'origine.
- Politique européenne de lutte contre le dumping social et environnemental : sanctions effectives, droits de douane ajustés si nécessaire.
- Soutien à une politique industrielle européenne assumée, dans la continuité du Chips Act et du Net Zero Industry Act, mais avec accélération.
- Réforme du droit de la concurrence européen pour permettre l'émergence de champions industriels européens, sans bloquer les rapprochements stratégiques au nom du « marché intérieur ».
- Refus assumé d'accords commerciaux déséquilibrés qui sacrifieraient l'agriculture, l'industrie, ou les normes sociales européennes (Mercosur en l'état actuel, accords laxistes futurs).

IV. Stratégie politique et calendrier

La doctrine économique de Diagonale France est, sans surprise, l'une des plus discriminantes. Elle peut servir de socle à des ralliements transpartisans, à condition d'assumer la nuance et l'articulation.

1. Alliances naturelles

- Fédérations professionnelles : Confédération des PME (CPME) et organisations équivalentes ; chambres des métiers et de l'artisanat ; UNAPL pour les indépendants ; coordinations agricoles.
- Syndicats : CFDT et CFTC sur le dialogue social rénové ; CGT sur la défense de la production française ; FNSEA et Coordination Rurale sur la souveraineté agricole.
- Élus territoriaux : présidents de régions confrontés à la désindustrialisation (Hauts-de-France, Grand-Est, Centre-Val-de-Loire) ; maires des villes moyennes engagés dans la revitalisation.
- Personnalités politiques transpartisanes attachées au sujet économique : Bertrand, Borloo, Pannier-Runacher, Le Maire dans sa dernière inflexion, certaines voix LR (Ciotti exclu), certaines voix socialistes (Glucksmann sur le commercial), certaines voix écologistes pragmatiques.
- Économistes et think tanks : Conseil d'analyse économique, OFCE, Institut Montaigne sur certains aspects, Fondation Concorde, France Industrie.

2. Calendrier de déploiement

- Mai-juin 2026 : diffusion confidentielle de la présente note auprès des cercles d'influence économique.
- Juillet-août 2026 : tables rondes territoriales (Lille pour Hauts-de-France, Strasbourg pour Grand-Est).
- Septembre 2026 : version publique. Tribune dans Les Échos ou L'Opinion.
- Octobre 2026 à mars 2027 : intégration dans la plateforme et ralliements.

3. Cohérence avec les notes précédentes

La présente note prolonge directement les notes Souveraineté attentionnelle (protection des métiers du journalisme, de la photographie, de la mode), Famille (politique de natalité, statut de l'aidant familial, transmission inter-générationnelle des entreprises), et Sécurité (lutte contre la délinquance financière, contre la corruption économique). Elle annonce la note Souveraineté numérique et IA qui complète la rive moderne de la production.

Sans politique économique cohérente, aucun autre pilier ne tient. C'est le pilier le plus discriminant du programme, et celui sur lequel les candidats ont historiquement le moins de marge.

Conclusion — La fierté du métier français

La France a longtemps tiré sa fierté de ce qu'elle produisait : ses vins, ses fromages, ses paysages travaillés, ses ateliers de mode, ses centrales nucléaires, ses TGV, ses Airbus, ses livres, ses films, ses laboratoires. Elle a peu à peu accepté de laisser glisser cette fierté, sous prétexte de modernité, de globalisation, ou de fatalisme. C'est une démission collective qu'aucune politique n'a su nommer comme telle.

La République de la dignité refuse cette démission. Elle propose de refonder la fierté du métier français, en articulant deux exigences que personne n'a osé tenir ensemble : la modernité conquérante de la rive ultra-moderne, et la sanctuarisation du métier ancré de la rive traditionnelle. Cette articulation est notre marque.

Cette doctrine n'est pas une politique de droite ni de gauche. Elle est républicaine. Elle parle aux entrepreneurs qui croient encore en la France, aux artisans qui transmettent des savoir-faire, aux agriculteurs qui nourrissent, aux ouvriers qui produisent, aux ingénieurs qui inventent, aux soignants qui soignent, aux enseignants qui forment. Elle est la voix de tous ceux qui font, dans une époque qui parle trop et qui produit trop peu.

Une République qui sait reconnaître la dignité de ses producteurs retrouve, du même coup, la fierté de ce qu'elle est.

Sylvane VERDONCK

Présidente fondatrice de Diagonale France

Mai 2026